

| | | |
|---|---|------------|
|  | COMPTE-RENDU | |
| | CONSEIL MUNICIPAL Du 06 SEPTEMBRE 2021 à 20h00 | Page 1 / 6 |

L'an deux-mil-vingt-et-un, le six Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 30 Août 2021, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS

M. **GODOY** Maire
M. **LALOUETTE** – Mme **HENRY** – M. **DESBLACHES** – Mme **BERTAULT** - Adjoint au Maire
MM. **FREJOUX** – **WERKMEISTER** – Mme **POUPARD** – MM. **AVICE** – **CHARRIER** – **SORAIS** – Mmes **LABEYRIE** – **MAZELLA** – Conseillers

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

M. **PELOYE** à M. **GODOY**
Mme **BERGMANN** à Mme **BERTAULT**
Mme **DEPAIX** à Mme **HENRY**
Mme **MAUGUIN** à M. **AVICE**
M. **MARTIN** à M. **LALOUETTE**

ARRIVÉE EN COURS DE SÉANCE

Mme **LOIRAT**, 20H08 pour l'examen du projet de délibération n°2021.09.06/04

Secrétaire de séance : M. Yves DESBLACHES

Procès-verbal du 06.07.2021 : Approbation à l'unanimité

Ajout à l'ordre du jour : Subvention exceptionnelle en faveur de la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil – Accord à l'unanimité

Décisions prises depuis le dernier conseil :

2021.07.08/33 : Bail commercial 2-4 rue des écoles Agence PROMAN à compter du 1^{er} Septembre 2021 pour un loyer mensuel de 850,00 € TTC.

2021.07.08/34 : Bail locatif 1D rue Jean Brémard en faveur de Mme OUCHAMAL Nadia pour un loyer mensuel de 335,02 € TTC.

2021.07.09/35 : Convention de mise à disposition du terrain B du Stade Marcel Vignaud en faveur du club d'échecs le 24/07/2021 de 8h30 à 13h, à titre gratuit.

2021.07.09/36 : Bail locatif 35 B rue Marcel Vignaud en faveur de M. et Mme GARDEL, pour un loyer mensuel de 384,47 € TTC.

2021.07.19/37 : Bail locatif 3 rue Henri Matisse en faveur de M. LEGAREZ Jean-Luc pour un loyer mensuel de 496,05 € TTC.

2021.07.38/38 : Contrat avec l'EURL « La Ferme de Tiligolo » dans le cadre de la manifestation Un dimanche à la campagne pour un montant de 2.381,14 € TTC.

2021.07.22/39 : Contrat avec l'Association Productions Hirsutes dans le cadre de la manifestation Un dimanche à la campagne pour un montant de 1.833,59 € TTC.

2021.07.28/40 : Contrat de maintenance des bornes de l'aire de camping-cars avec la société URBAFLUX pour une période de trois ans pour un montant de 1.260,00 € H.T/an.

2021.08.11/41 : Contrat pour la prestation de nettoyage d'équipement sportifs et des toilettes publiques avec la société OMS ENERGIE pour un montant de 19.383,60 € H.T pour les équipements sportifs et 9.340,06 € H.T pour les WC publics.

2021.08.24/42 : Contrat de prestation pour la programmation artistique du festival Avoine Zone Groove 2022 avec la société TU M'ETONNES PRODUCTIONS pour un montant de 34.540,00 € H.T.

2021.08.31/43 : Contrat d'assistance juridique auprès de la SCP CEBRON DE LISLE & BENZEKRI pour une durée d'un an à compter du 01/09/2021 pour un montant de 1.600,00 € H.T.

2021.09.02/44 : Convention de mise à disposition d'un logement sis 1 B place de l'église en faveur de M. B.

M. GODOY aborde l'ordre du jour :

- **Affaires Générales**
 - **Convention entre le Département d'Indre et Loire et la Commune relative au déclassement de voirie des délaissés de l'ex-route départementale n°7**

Intervenant : Didier GODOY

Il est rappelé au Conseil Municipal que lors de la construction du CNPE sur la Commune d'Avoine, la route départementale 7 a été dévoyée, laissant deux tronçons délaissés de part et d'autre du site de production nucléaire d'électricité.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et la Commune d'Avoine développent un projet de desserte locale, en particulier, pour la circulation douce et souhaitent reprendre dans le domaine public communal les deux tronçons délaissés de l'ex-RD n°7.

A cet effet, il est soumis au Conseil Municipal la convention entre le département d'Indre-et-Loire et la Commune d'Avoine qui a pour objet de fixer les modalités administratives, financières et techniques en vue de procéder au déclassement des délaissés de l'ex-route départementale n°7, situés hors agglomération de part et d'autre du CNPE.

Le pont de Port-Boulet, qui enjambe la Loire et supporte la RD n°749, n'est pas impacté par le présent déclassement.

Approbation à l'unanimité

- **Adhésion AGORASTORE Ventes aux enchères en ligne du matériel réformé des collectivités**

Intervenant : Didier GODOY

La commune dispose dans son patrimoine des biens qu'elle peut être amenée à céder pour diverses raisons : évolution de ses besoins, nécessité de remplacement. Il propose au Conseil de définir et mettre en œuvre un processus de vente qui permette d'atteindre plusieurs objectifs :

- Sécuriser juridiquement la cession des biens envisagés
- Obtenir le meilleur prix de vente du bien de manière transparente
- Rationaliser et rendre efficace la procédure de cession
- Permettre d'avoir une gestion éco-responsable de l'actif de la collectivité.

Il indique que de nombreuses collectivités se sont orientées vers la solution de la vente aux enchères via une plateforme en ligne. Il souligne que la vente aux enchères électronique devrait permettre d'optimiser le prix de vente du matériel vendu. Il propose de retenir la société AGORASTORE qui accompagne les collectivités et les établissements publics depuis plus de 14 ans. Il explique que la mise en ligne est gratuite et que les conditions de facturation de la commission Agorastore est de 15% H.T sur le prix final de la vente uniquement si la vente se concrétise avec un minimum de 15 € H.T par facture. Il rappelle que les biens soumis à délibération doivent dépasser une valeur estimée à plus de 4.600 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le recours à une plateforme de vente en ligne au moyen d'enchères dans le cadre de la cession de biens relevant de la collectivité,
- De retenir la société AGORASTORE 93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS pour réaliser ces enchères,

Approbation à l'unanimité

○ **Tarification de l'Aire de Camping-cars**

Intervenant : Didier GODOY

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

| Services | Tarifs |
|--------------------|--------|
| Stationnement/24H | 5.39 € |
| Taxe de séjour/24H | 0.61 € |
| Eau/24H | 2.00 € |
| Electricité/24H | 2.00 € |

Approbation à l'unanimité

○ **Avenant n°2 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité**

Intervenant : Didier GODOY

Il est rappelé au Conseil Municipal que la ville d'Avoine télétransmet déjà les actes soumis au contrôle de légalité au moyen d'un tiers de télétransmission. Une convention a été conclue entre la collectivité et la Préfecture pour déterminer la date de raccordement de la collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus.

A ce jour, la ville d'Avoine est désireuse d'utiliser le Portail SOLAERE proposé par le GIP RECIA pour procéder à la dématérialisation des actes réglementaires. A cet effet, il y a lieu de prendre un avenant à la présente convention afin de notifier le changement de Tiers de Télétransmission,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De renouveler** son souhait de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- **D'approuver** les termes de l'avenant à la convention entre la ville d'Avoine et le représentant de l'État pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité selon les dispositions évoquées par le Rapporteur et annexée à la présente délibération,
- **D'autoriser** le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec le représentant de l'État,
- **De prendre** note que le Groupement d'Intérêt Public Récia domicilié Parc des Aulnaies - 151 rue de la juine à OLIVET (Loiret) est désigné comme opérateur de mutualisation,

- **De donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

Approbation à l'unanimité

- **Personnel**

- **Création d'un contrat d'apprentissage – Service Sport**

Intervenant : Laurent LALOUETTE

Monsieur le Maire propose de conclure à compter du 13/09/2021 le contrat d'apprentissage au sein du service Sport pour une durée de 10 mois afin de préparer le BPJEPS Activités Physiques pour tous.

Depuis la loi de transformation de la fonction publique, les apprentis perçoivent le même salaire que ceux du secteur privé. La rémunération est la suivante, en fonction de l'âge de l'apprenti(e) et de l'année d'exécution du contrat d'apprentissage (en % du SMIC) :

| <i>Age de l'apprenti</i> | <i>1ère année du contrat</i> | <i>2ème année du contrat</i> | <i>3ème année du contrat</i> |
|--------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Moins de 18 ans | 27 % | 39 % | 55 % |
| 18-20 ans | 43 % | 51 % | 67 % |
| 21-25 ans | 53 % | 61 % | 78 % |
| 26 ans et + | 100 % | 100 % | 100 % |

Approbation à l'unanimité

- **Adhésion au Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) – Année 2021**

Intervenant : Didier GODOY

Il est soumis au Conseil la demande de cotisation, d'un montant de 50 €, présentée par le Fonds Local Emploi Solidarité (FLES), qui a pour vocation de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en contrats aidés et des personnes très éloignées de l'emploi.

Un agent est en contrat aidé au sein de la commune.

Approbation à l'unanimité

- **Culture et Evènementiel**

- **Saison Culturelle 2021/2022**

- **Contrat**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

Il est présenté au Conseil, le contrat suivant pour la Saison Culturelle 2021/2022 :

- Contrat de cession DESSOUS DE SCENE PRODUCTIONS « MISTER MAT » pour la prestation du 21/01/2022 à 20h30 à l'Espace Culturel pour un montant de 4.747,50 € TCC.

Approbation à l'unanimité

- **Convention de partenariat entre la CC-CVL, La Générale des Mômes et la Commune d'Avoine**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

Il est rappelé au Conseil Municipal que :

L'Ecole de Musique CAEM est un établissement d'enseignement artistique moderne et dynamique où la curiosité, la créativité et la sensibilité de l'élève se nourrissent à travers la pratique artistique. La musique, le théâtre et pour les plus petits, les Arts Plastiques sont au cœur du projet pédagogique et artistique de l'Ecole.

La Générale des Mômes (anciennement la Compagnie du Petit Monde) est une compagnie de création de spectacles jeune public avec une spécialisation marionnettes qui développe en parallèle un projet culturel de territoire.

Dans le cadre de l'évolution de son offre pédagogique l'Ecole de Musique CAEM propose :

- Un atelier Découverte des Arts (6-8 ans) (Musique – Arts Plastiques et Théâtre)
- Une classe d'Art Dramatique

La collaboration avec la Générale des Mômes dans le cadre de l'Atelier découverte des Arts : Théâtre » en lien avec la création d'une classe d'Art dramatique nécessite une convention.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire (CC-CVL), la Générale des Mômes et la Commune d'Avoine.

Approbation à l'unanimité

- **Modification de la répartition du PACT 2021**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

Dans le cadre de la demande de subvention « Projets Artistiques et Culturels de Territoire 2021 » auprès de la Région Centre Val de Loire, le Maire informe le conseil que :

La Mairie d'Avoine est porteur de cette opération en partenariat avec les structures suivantes :

- La Générale des Mômes (nouveau nom de La Compagnie du Petit Monde)
- Association des Fêtes de Beaumont en Véron « Festimontois »
- Mairie de Bourgueil
- Mairie de Chouzé sur Loire
- Association Les 50^e Rugissants

Une demande de subvention, à hauteur de 45.000,00 € pour un budget artistique éligible à hauteur de 90 000 €, a été sollicitée en octobre 2020.

La délibération n°2020.11.23-17 en date du 23 Novembre 2020 précisait qu'en cas d'attribution d'une subvention inférieure à la demande, le principe de répartition proportionnelle serait appliqué.

En date du 21/05/2021, le montant accordé par la Région Centre Val de Loire au titre du PACT 2021, est de 35 100 € contre 36 000 € en 2020.

Cette baisse résultant de l'abandon d'un évènement par la commune d'Avoine, il convient de faire supporter cette baisse de 900 € unilatéralement à la commune tout en préservant le principe de proportionnalité en faveur des autres partenaires.

La Commune d'Avoine s'engage à répartir cette subvention prévisionnelle de la façon suivante :

- 6 720€ pour l'association La Générale des Mômes (Saison Jeune Public)
- 1 600€ pour l'association des Fêtes de Beaumont en Véron (Festival « Festimontois »)

- 1 200€ pour la Mairie de Chouzé-sur-Loire (Festival des Quais)
- 2 880 € pour la Mairie de Bourgueil (Saison Culturelle)
- 1 200€ pour l'association Les 50^e Rugissants (Festival B.A.R.)
- Le solde s'élève à 21 500 € pour la Mairie d'Avoine (Festival et Saison Culturelle).

La subvention sera versée en deux temps selon les conditions suivantes :

- 50 % du montant alloué, à réception de l'acompte de la subvention P.A.C.T 2021
- Le solde sur présentation d'un bilan.

Mme BERTAULT précise que la baisse du montant de la subvention est due au retrait du projet « Y a de la joie »

Approbation à l'unanimité

- **Questions Diverses**

M GODOY fait part au Conseil Municipal des remerciements qui ont été adressés :

- par la Fondation du Patrimoine pour la participation qui leur a été versée.
- par Pierre PERRET pour l'accueil qui lui a été fait lors du Podium de l'été.

Mme HENRY informe le conseil de nouveaux arrivants à la rentrée :

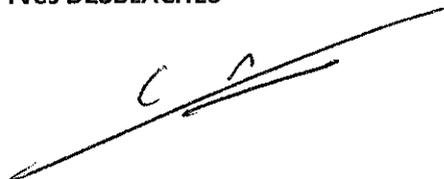
- Mme DEPEYROUX en remplacement de M. GALLET, parti en retraite, ainsi que Mme LENOIR à l'école élémentaire.
- M. RAJKOWSKI au poste de cuisinier à la restauration scolaire
- Melle COMPAIN pour un contrat d'apprentissage au poste d'ATSEM
- M. CHARBONNIER pour un contrat d'apprentissage au poste d'ETAPS.

M. LALOUETTE tient à remercier l'ensemble du personnel et des élus pour leur investissement sur les manifestations du week-end forum des associations et dimanche à la campagne.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 20 octobre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,
Yves DESBLACHES



Le Maire,
Didier GODOY

